



## SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020

tél.01 44 62 70 01

<http://75.snuipp.fr>

mél : [snu75@snuipp.fr](mailto:snu75@snuipp.fr)



## Pour une reconnaissance pleine et entière du métier d'AVS !

En 2013, le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, avait annoncé la reconnaissance d'un métier « *d'accompagnant* » des élèves handicapés et « *la fin de la précarité* » pour les auxiliaires de vie scolaire.

A compter de l'été 2014, les Assistants d'éducation, ayant totalisé 6 ans de mission AVS, devraient se voir proposer un CDI de droit public : pour les services ayant été effectués à plein temps, à temps partiel, de manière continue ou non (sans interruption supérieure à 4 mois).

Ainsi, à la rentrée 2 000 AVS assistants d'éducation ont vu leur contrat prolongés de 10 mois, afin d'obtenir un CDI.

Mais dans les écoles, les AVS embauchés en contrat aidé, de type CUI-CAE, contrat de droit privé, sont bien plus nombreux et ils ne sont pas concernés par ces CDI. Qui plus est, les Assistants d'éducation, recrutés sur d'autres missions que l'accompagnement des jeunes en situation de handicap ne le seront pas non plus.

A terme donc, moins de la moitié des AVS en poste actuellement serait concernée par les mesures gouvernementales de CDIisation. Une fois de plus, les promesses semblent généreuses mais ne profiteront au mieux qu'à une minorité, prolongeant un système à deux vitesses et laissant dans la précarité une bonne partie des accompagnants en milieu scolaire, utilisés comme variable d'ajustement.

Le nouveau métier, ne verrait le jour au mieux qu'à la rentrée 2015.

Pour le SNUipp-FSU Paris, les mesures annoncées, ne satisfont pas notre demande de création d'un emploi sous statut de fonctionnaires ouvert à toutes celles et à tous ceux qui exercent les missions d'AVS et ce quelque soit leur type de contrat, privé ou public.

Pour le SNUipp-FSU Paris, nous ne pouvons en rester là. Il faut poursuivre la bataille pour une reconnaissance pleine et entière du métier d'AVS, un métier qui a démontré depuis plus de 20 ans, son utilité. Assurer à tous les élèves en situation de handicap un accompagnement de qualité nécessite que les personnels soient sur des emplois pérennes et reçoivent tous et toutes la qualification et la formation nécessaires. C'est le sens de la pétition que vous pouvez trouver au verso de ce tract.

# Signez la



Pétition



## Professionnalisation : personne ne doit rester sur la touche !

Si, avec les mesures annoncées en tout début d'année scolaire, un premier pas a été franchi pour la professionnalisation des AVS, il y a loin de la coupe aux lèvres :

- les premiers CDI ne seront signés qu'au début de l'été et pour les seuls Assistants d'éducation ayant totalisé 6 années de mission d'accompagnement. Au rythme actuel, il faudra plusieurs années pour que la totalité des AVS-AED soient embauchés en CDI
- le CDI ne correspond pas au statut de fonctionnaire, seul à même d'apporter des garanties suffisantes en termes de niveau de recrutement, de qualification, de progression de carrière et de protection des salariés,
- plus de la moitié des personnels actuellement en poste, et même les deux tiers dans les écoles ne sont pas directement concernés, car dépendant des contrats aidés.

**Aucun AVS ne doit rester sur la touche ! De réelles perspectives de pérennisation et de professionnalisation doivent être apportées à tous les personnels en poste, quelque soit leurs statuts.**

*Pétition à remettre à la section de votre département.*

Nom, prénom	Fonction	Ecole(s)	Signature

*Pétition à remettre au SNUipp-FSU Paris, 11 rue de Tourville 75020 Paris.*